

## Ouverture de candidatures pour le 10<sup>e</sup> Prix International du Manga



Le Comité exécutif du 10<sup>e</sup> Prix International du Manga accepte depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 les dossiers de candidature.

Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement sont téléchargeables sur le lien ci-dessous:

<http://www.manga-award.jp/info/index.php?lng=2&id=5>

Le Prix International du Manga a été établi en 2007 par le Ministère des Affaires Etrangères du Japon dans le but d'élargir les échanges internationaux et la compréhension mutuelle à travers la culture du Manga qui est célèbre dans le monde entier. Ce prix honore les artistes du Manga qui contribuent au développement de la culture du Manga dans le monde.

Le Trophée d'or de la meilleure œuvre du 10<sup>e</sup> Prix International du Manga sera sélectionné parmi toutes les œuvres présentées. Le Trophée d'argent sera décerné à trois œuvres jugées méritoires.

Par ailleurs, la Fondation du Japon offrira aux lauréats de la médaille d'or et d'argent un séjour au Japon, leur permettant de se rendre à la cérémonie de remise des prix, de rencontrer des auteurs de Manga japonais et de visiter des maisons d'édition.

**Les candidats doivent faire parvenir le formulaire d'inscription et l'œuvre directement à l'Ambassade du Japon en République Démocratique du Congo avant le 17 juin 2016.**

Des informations sur les précédents Prix du Manga sont consultables sur le site officiel,  
à l'adresse suivante :

<http://www.manga-award.jp/index.php?lng=e>

**Section Culturelle de l'Ambassade du Japon en République Démocratique du Congo**

- Adresse : 372, Avenue Colonel Mondjiba, Concession Immotex, Ngaliema, Kinshasa

- B.P. 1810 KINSHASA I

- TEL : +243 (0)81 555 4731-3, +243 (0)81 555 4744

- E-mail: [cultureambjp@ki.mofa.go.jp](mailto:cultureambjp@ki.mofa.go.jp)

NB : Horaire d'ouverture du lundi au vendredi : 07:30-12:30 13:30-16:15